

Ne soyez pas dupes sachez lire entre les lignes

i Négociation annuelle obligatoire – Evolution des rémunérations

1 min de lecture

Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur les salaires de la branche Crédit Agricole, il a été décidé au niveau national une mesure unilatérale d'augmentation générale et pérenne de 0.50% applicables aux compartiments de rémunération RCE, RCP, RCI et RCC. Cette mesure est effective à compter du 1er janvier 2026.

En complément et en l'absence d'accord local, la Direction de la Caisse régionale a décidé de fixer unilatéralement une enveloppe d'augmentations individuelles à 1,75 % pour l'année 2026.

Bien que cette enveloppe soit inférieure à celle proposée au cours des négociations, elle demeure supérieure à celle de l'an dernier (1,70 %) et permettra de reconnaître l'engagement de chacune et chacun d'entre vous, au travers des décisions managériales.

L'actu publiée dans l'espace collab le 06/03 par la RH sur les négos « Evolution des rémunérations »

« Les 0.50% applicables RCE, RCP, RCI et RCC »

la REC ne rentre pas dans cette assiette, l'augmentation réelle est donc de 0.44%.

« L'enveloppe d'augmentation individuelle à 1.75% qui permettra de reconnaître l'engagement de chacun et chacune d'entre vous »

L'enveloppe comprend seulement les RCI/Expertises et Promotions pour la CR. Donc dire qu'elle permettra de « reconnaître l'engagement de chacun et chacune d'entre vous » est faux.

En effet :

- les RCI/Expertises à distribuer ne peuvent récompenser au mieux que 30% max des salariés d'une unité ou d'une agence, vous le vivez tous les ans. Pour les 70% restants, c'est 0€ !
- les promotions : c'est le changement de RCE lorsque l'on prend un poste avec une pesée supérieure (ex: Je suis technicien siège à 7 je passe analyste à 8).

Mais qui change de RCE tous les ans ?

Bref si la DG avait donné 1.75% d'augmentation à tout le monde, le SNECA aurait signé tout de suite !!!!

Le SNECA, premier syndicat du Crédit Agricole.



sra-sneca.fr



07 45 35 64 62



contact@sneca-sra.fr



www.linkedin.com/in/sneca-sud-rhone-alpes



S'élever à vos côtés

Ne pas jeter sur la voie publique 